

Domaine de formation : ELU0206 – Action sociale / santé

Référence interne : ELU0206-GX-CP0 Durée de la session : 7 heures Prérequis : Aucun prérequis

## Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les règles de base de fonctionnement des CCAS.
- Comprendre les enjeux de la présidence d'un CCAS.

Il s'agit d'une formation d'initiation pour les élus n'ayant aucune expérience des CCAS.

## Le Programme :

### Les principales compétences des CCAS :

- Le cadre juridique.
- Instruction des demandes d'aide sociale légale.
- Assistance aux personnes vulnérables.
- Election de domicile pour les personnes sans adresse.
- Compétences facultatives : secours d'urgence, lutte contre les exclusions, soutien aux personnes en situation de handicap, insertion sociale et professionnelle, aide au logement...

### La mise en œuvre des activités du CCAS (exemples) :

- L'analyse des besoins sociaux.
- Le projet d'établissement.
- L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.
- L'action en faveur des personnes âgées (télé assistance, maintien à domicile, activités ludiques).
- La question juridique de la prise en charge de certains frais d'obsèques.

- Les aides financières facultatives.
- La gestion de logements.
- La participation à des instances extérieures.
- L'information du public.
- Les activités interdites.

### Le fonctionnement interne du CCAS :

- Centre communal ou intercommunal.
- Le fonctionnement du conseil d'administration.
- La commission permanente.
- Le règlement intérieur.
- Les commissions consultatives.
- Les relations avec la commune ou l'EPCI.

### Les finances du CCAS :

- Les ressources.
- L'information financière du conseil d'administration.
- L'équilibre financier.

## Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

## Les points forts de la formation :

Le formateur a été sous-préfet puis magistrat de chambre régionale des comptes.

### Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

### Les résultats attendus :

Découvrir les missions et les principales règles de fonctionnement des CCAS.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p><b>En intra</b> : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p><b>En inter-collectivité</b> : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p><b>A distance</b> : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET</p>	<p>Pour les intras, nous consulter pour devis</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p>

### Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

### Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation :** 15 personnes.

**Délai d'accès à cette formation :** le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

**Résultats en 2021 et 2022 :** 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)